

## Séance du Conseil Municipal du 31 Janvier 2013

**Présents** : ADELYS Christian, Maire – DELOURME Jean-Pierre - MARTIN Louis-Marie - HUET Gilbert - CARUEL Jacky, adjoints – DORE Dominique - DEFONTAINE Michel – MILOUX Josiane - NOURRY Laurent – LERAY Marie Pierre - FOLLIOU Ludovic - TARDIVEL Richard - MAUNET Philippe - CAUDAL Marie-Laure – CHEREL Jérémy – DESMET Florence

**Absents excusés** : JEANNE DIT FOUQUE Pierrette ayant donné pouvoir à CAUDAL Marie-Laure – PICARD Laurence ayant donné pouvoir à MILOUX Josiane

**Secrétaire de séance** : CAUDAL Marie-Laure

### **Adoption du PV du 13/12/2012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 13/12/2012

### **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités locales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012.

A savoir :

- chapitre 20 : 1 250 €
- chapitre 21 : 2 825 €
- chapitre 23 : 106 750 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2013.

### **Restes à réaliser 2012 pour le budget principal et le budget assainissement**

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2012 intervenant le 31 décembre 2012, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2013 lors du vote du budget

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Adopte les états des restes à réaliser suivants :
  - Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 351 695.46 €.
  - Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter s'élève à 10 000 €
  - Le montant des dépenses d'investissement pour le budget assainissement ressort à 63 371.15 €
  - Le montant des recettes d'investissement pour le budget assainissement ressort à 11 159.04 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
- Dit que ces écritures seront reprises dans le budget principal et dans le budget assainissement de l'exercice 2013.

### **Subvention au Réseau Ecoles Rurales**

Le Réseau d'Ecoles Rurales (RER), composé des écoles de Loyat, Augan et Campénéac a décidé, lors de son dernier conseil de réseau, d'acquérir des malles de littératures, une par cycle et une par municipalité.

Jusqu'en 2012, une subvention annuelle de 300 € était allouée au réseau Ecoles Rurales pour les transports nécessaires aux différentes rencontres.

Monsieur GRATTIER, coordinateur du réseau propose que cette subvention de 300 € soit allouée à l'achat d'une malle de littérature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 300 € au réseau écoles rurales pour l'acquisition d'une malle de littérature.

**Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (30/35<sup>ème</sup>) et création de deux emplois d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (18.5/35<sup>ème</sup> et 11.5/35<sup>ème</sup>)**

Monsieur le maire indique que l'un des agents travaillant à la cantine, assurant la garderie municipale et assurant le ménage dans des bâtiments communaux souhaite, pour des raisons de santé, diminuer sa durée hebdomadaire de travail qui est actuellement de 30/35<sup>ème</sup>, pour passer à une durée hebdomadaire de 18.5/35<sup>ème</sup>. Son emploi actuel correspond au grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Vu les avis du comité médical favorables au placement de l'agent en congé de longue maladie de mai 2011 à mai 2012.

Vu les avis du comité médical favorables à la mise en place d'un temps partiel thérapeutique à 18.5/35<sup>ème</sup> pour l'agent concerné, depuis mai 2012.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 6 décembre 2012.

Il convient donc de :

- Supprimer l'emploi actuel d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)
- De créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18.5/35<sup>ème</sup>)

Monsieur le Maire précise également qu'il est nécessaire, pour des raisons de continuité du service, de créer un autre emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe afin d'effectuer le reste des heures initialement réalisées par l'agent qui demande une diminution de son temps de travail.

Il convient donc de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (11.5/35<sup>ème</sup>)

-----  
Monsieur Louis Marie MARTIN précise qu'il émet des réserves quant au bien fondé de créer immédiatement le 2<sup>ème</sup> emploi à 11.5/35<sup>ème</sup>.  
-----

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- supprimer un emploi à temps non complet relevant du grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe appartenant à la filière technique, à raison de 30 heures hebdomadaires ;
- Créer un emploi à temps non complet relevant du grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe appartenant à la filière technique, à raison de 18,5 heures hebdomadaires ;

Le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention, décide de :

- Créer un emploi à temps non complet relevant du grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe appartenant à la filière technique, à raison de 11,5 heures hebdomadaires ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, au chapitre 012.

**Choix du prestataire pour assurer la maintenance de la climatisation à l'école Théodore Monod**

Deux devis ont été reçus :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
CESBRON	490 €	586.04 €
Breizh Froid	425 €	508.30 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de confier la maintenance de la climatisation de l'école Théodore Monod à l'entreprise Breizh Froid
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le devis.

**Modification du plan de zonage d'assainissement**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le plan de zonage d'assainissement actuel de la commune ;

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier le plan de zonage comme suit :

- prendre en compte dans le zonage d'assainissement collectif, l'ensemble des zones 1 AUa et UB du PLU (sauf si la topologie des terrains est inadaptée à un assainissement collectif) qui n'ont pas été prises en compte dans le plan de zonage précédent.
- Retirer deux zones hors agglomération situées dans le périmètre de l'assainissement collectif au niveau du lieu dit la Motte et du lieu dit Ferdonnant.

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mandater la société AETEQ de Pluneret pour faire les études nécessaires à l'élaboration d'un nouveau plan de zonage.

Monsieur le Maire précise que ce nouveau plan de zonage sera ensuite soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de modifier le plan de zonage d'assainissement comme décrit ci-dessus
- Accepte de confier l'étude nécessaire à cette modification à la société AETEQ
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

### **Questions diverses**

#### **Voirie Communale : reclassement/déclassement de certaines voies**

Un groupe de travail composé de Monsieur Le Maire, Jacky CARUEL, Louis Marie MARTIN, Laurent NOURRY, Dominique DORE, Michel DEFONTAINE et Gilbert HUET est constitué afin de déterminer les voies (voies communales, chemins ruraux et chemins d'exploitation) qu'il conviendra de reclasser ou déclasser.

#### **Convention d'apurement de la dette à l'OGEC**

Lors du précédent conseil municipal, un avis favorable avait été donné concernant l'apurement d'une dette à l'OGEC à l'école Notre Dame par rapport au contrat d'association.

Un groupe de travail composé de Monsieur Le Maire, Louis Marie MARTIN, Jacky CARUEL, Jean Pierre DELOURME et Richard TARDIVEL est constitué afin de rédiger la convention nécessaire au remboursement de cette dette.

#### **Travaux réalisés au Lidrio**

Monsieur Ludovic FOLLIOT demande un chiffrage des travaux réalisés au Lidrio par les services techniques.

#### **Pose d'un miroir**

Monsieur Ludovic FOLLIOT demande s'il est possible de poser un miroir au niveau du carrefour de la route d'AUGAN-PLOERMEL car il trouve l'endroit dangereux.

#### **Presbytère**

Une infiltration d'eau a été signalée par un locataire au niveau du toit du presbytère. Il est prévu de demander un devis pour chiffrer le coût des travaux nécessaires.

Prochaine réunion du CM le jeudi 28/02/2013